



IT PAYS TO BELONG • PARTICIPEZ VOUS AUSSI

## Questions et réponses

### Qui est la PACC?

La PACC ou Société canadienne de gestion des droits des producteurs de matériel audio-visuel est une société sans but lucratif de gestion des droits d'auteur qui a été fondée par l'Association canadienne de production de film et télévision (ACPFT). Au nom des producteurs et d'autres détenteurs de droits canadiens, elle perçoit, répartit et distribue des redevances provenant de la plupart des utilisations secondaires de leurs productions ou, plus particulièrement, de la vente de matériel d'enregistrement vierge pour des œuvres audio-visuelles (souvent appelées « droits de bandes vierges »), de la location et du prêt d'enregistrements sur bande vidéo, de l'exposition dans des établissements ou endroits publics ainsi que de la représentation et de la reproduction à des fins pédagogiques. La PACC est une société sœur de la Société collective de retransmission du Canada qui a également été fondée par l'ACPFT (voir [www.crc-scrc.ca](http://www.crc-scrc.ca)). Toutefois, la PACC est un organisme séparé avec un mandat distinct.

### Que fait la PACC?

En tant que société de gestion, la PACC, au nom de ses membres affiliés, perçoit un revenu se rapportant à certaines utilisations de leurs œuvres audio-visuelles dans les pays qui permettent cette perception, puis distribue ce revenu aux membres dont les œuvres audio-visuelles ont ainsi été utilisées. Ce service est offert parce qu'il est parfois très difficile pour les détenteurs de droits de gérer et de surveiller efficacement toutes les utilisations de leurs œuvres, spécialement dans le cas où des revenus sont dus dans des pays étrangers. Pour cette raison, la PACC a formé des relations réciproques avec ses homologues dans d'autres pays.

### Quelles sont ces redevances exactement?

Pour la copie privée, il y a généralement deux sortes de redevances qui peuvent être perçues :

- Premièrement, les « droits de bandes vierges » ou « droits pour enregistrement domestique » visent à indemniser les détenteurs de droits d'auteur pour les pertes causées par la reproduction domestique fréquente par les consommateurs d'œuvres audio-visuelles. Généralement, ces redevances se traduisent par un montant minime ajouté au prix du matériel d'enregistrement vierge domestique, comme les bandes vidéo ou DVD vierges. Cette indemnisation porte uniquement sur la reproduction domestique à des fins personnelles.
- Deuxièmement, des droits sont ajoutés au prix de l'équipement d'enregistrement, comme les magnétoscopes à cassettes et les enregistreurs de DVD.

Dans le cas de redevances pour la location de matériel, un magasin de location de bandes vidéo ou de DVD paie les détenteurs de droits pour le droit de louer leurs œuvres audio-visuelles. Le magasin paierait donc des redevances selon les titres qui se trouvent dans son inventaire.

Des redevances pour l'exposition dans des établissements ou endroits publics sont dues généralement lorsque des programmes de télévision provenant d'une transmission par câble ou satellite sont montrés gratuitement au public par l'entremise d'un poste de télévision ou autre dispositif dans un établissement public, comme un bar ou un centre d'éducation physique. Les droits d'exposition sont généralement obtenus par la délivrance de licences à ces établissements.

Des redevances de représentation et reproduction à des fins pédagogiques sont dues lorsque des établissements d'enseignement font des copies de programmes télévisés pendant leur diffusion et les font ensuite jouer dans des salles de classe. En payant les droits applicables, les établissements d'enseignement n'ont pas à rechercher et à obtenir le consentement des divers propriétaires ou détenteurs des droits d'auteur de ces programmes.

### Qui paie ces redevances?

Pour les copies privées dans un pays, les redevances sont payées à une société de gestion locale par les fabricants et importateurs de magnétoscopes à cassettes, par les fabricants de matériel d'enregistrement vierge (comme des bandes) et, dans le cas des droits de location, par les propriétaires de magasins de location de bandes vidéo.

Pour l'exposition dans des établissements ou endroits publics, les redevances sont payées par des établissements publics, comme des bars, des restaurants, des centres d'éducation physique, des centres récréatifs, des hôtels, des boutiques, des hôpitaux et des prisons.

Pour la représentation et la reproduction à des fins pédagogiques, les redevances sont payées par des maternelles, des écoles primaires, secondaires et postsecondaires ainsi que certains établissements d'éducation permanente, de perfectionnement professionnel et de formation professionnelle.

### Quels pays peuvent percevoir ces redevances présentement?

Il y a plusieurs pays qui perçoivent présentement des redevances importantes provenant d'utilisations secondaires d'œuvres audio-visuelles. Ces pays comprennent l'Autriche, l'Australie, la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Amérique latine, la Pologne, l'Espagne, la Suède, la Suisse, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Ce ne sont toutefois pas tous ces pays qui ont des lois qui définissent tous les types de droits et ce ne sont pas tous les pays qui versent une rétribution aux producteurs non européens.

Il existe d'autres pays qui ont promulgué des lois sur l'enregistrement privé afin de mettre sur pied un système de perception de droits sur les bandes vierges. Ces pays comprennent la Finlande, la Grèce, l'Italie et le Portugal. Ces systèmes ne sont toutefois pas encore complètement en œuvre dans ces pays. Veuillez remarquer qu'au Canada, la série de révisions la plus récente apportées aux droits d'auteur (projet de loi C-32) comprenait des droits sur les bandes vierges pour les enregistrements audio mais ne discutaient aucunement des œuvres audio-visuelles.

La PACC étudiera de près les prochains développements et négociera des ententes avec tous les pays où des droits sont disponibles pour les producteurs et détenteurs de droits canadiens.

### **Y a-t-il des redevances qui ne sont pas perçues pour les détenteurs de droits canadiens par la PACC?**

La PACC ne perçoit pas des redevances de retransmission au Canada ou ailleurs dans le monde où ces redevances sont offertes aux détenteurs de droits. La Société collective de retransmission du Canada (SCRC) perçoit les redevances de retransmission en territoire canadien au nom des producteurs canadiens indépendants et d'autres détenteurs de droits. L'inscription pour obtenir des redevances de retransmission en territoire non canadien peut être faite directement par les producteurs et détenteurs de droits canadiens auprès des sociétés de gestion locales appropriées ou avec l'aide d'intermédiaires.

De plus, la PACC ne perçoit pas des redevances à des fins pédagogiques au Canada. Cette perception est faite par la Société canadienne de gestion des droits éducatifs (SCGDE).

### **Comment puis-je toucher ma part de ces redevances?**

C'est simple. Vous n'avez qu'à signer le Formulaire d'autorisation d'une page de la PACC qui permet à celle-ci de percevoir et de vous distribuer des redevances pour la copie privée, la location et le prêt, l'exposition dans des établissements ou endroits publics ainsi que la représentation et la reproduction à des fins pédagogiques dans les pays où ces redevances sont offertes aux producteurs et détenteurs de droits canadiens. Tenez-nous au courant des programmes pour lesquels vous pouvez toucher des redevances et la PACC s'occupera du reste.

### **Combien cela me coûte-t-il?**

L'affiliation avec la PACC n'entraîne aucuns frais ou droits de membres. La PACC est une entreprise sans but lucratif et, à ce titre, elle distribue toutes les sommes dues aux membres qui y ont droit, conformément aux politiques de distribution établies par le conseil d'administration, après avoir déduit seulement ses frais d'exploitation.

### **Qui sont les directeurs de la PACC?**

Il y a présentement quatre directeurs au conseil d'administration de la PACC. Ce sont :  
Président - Eric Birnberg, High Park Entertainment Inc. et Behind the Scenes Services Inc., associé  
Vice-président - Guy Mayson, Association canadienne de production de film et télévision, PDG  
Secrétaire et trésorier - Stephen Ellis, Ellis Entertainment Corporation, PDG  
Directeur - Stephen Stohn, Epitome Pictures Inc., président

### **Avec qui devrais-je communiquer si j'ai d'autres questions?**

Vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante :

74 The Esplanade  
Toronto (Ontario)  
M5E 1A9

Téléphone 416 304-0290

Télécopieur 416 304-0496

C.É. [info@pacc.ca](mailto:info@pacc.ca)

Personne-ressource Vanda M. Macura, relations avec les membres  
Carol J. Cooper, directrice et chef de la direction